La justice allemande refuse d'extrader en Tunisie un ancien garde du corps de Ben Laden

27/06/2016 à 11h12

Jugé dangereux, un ancien membre de la garde personnelle d'Oussama Ben Laden, chef d'Al-Qaïda avant d'être tué, ne peut pas être extradé vers la Tunisie. C'est ce qu'a décidé […] le tribunal administratif de Gelsenkirchen. Malgré les changements intervenus dans la situation politique du pays, **il existe toujours un risque élevé que le Tunisien Sami A. pourrait être soumis lors de son retour à un traitement inhumain, ou même à la torture**. C'est ainsi que le tribunal a justifié sa décision. Le tribunal fonde sa décision sur des données fournies par le ministère des Affaires étrangères et une organisation non-gouvernementale.

Le tribunal administratif supérieur de Münster avait constaté au mois de mai de l'année dernière que l'homme, qui vit à Bochum, représentait une "**menace aiguë et considérable pour la sécurité publique**".

(Traduction Fdesouche)

Frankfurter Allgemeine Zeitung